

DÉPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

**Séance du 24 février 2022**

L'an deux mille-vingt-deux, le 24 février à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 18 février 2022.

**Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42**

**Nombre de présents : 42**

**Nombre de pouvoirs : 10**

**Nombre de votants : 42**

***Etaient présent(e)s :***

Mme BEURAERT Martine, M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe, Mme BOULENGER Delphine, M. BROUTEELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M.DELABRE Aimé, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.FICHEUX Bruno, M.HENNEON François-Xavier, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LAPIERRE Julien, M.LORIDAN Bernard, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, M.VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine.

***Absents excusés :***

Mme BERTRAND Dorothee, procuration à M.FICHEUX Bruno,  
M. BEZILLE Marc, procuration à M.DUYCK Joël,  
M. BLERVAQUE Philippe, procuration à Mme DURUT Jocelyne,  
Mme BROUARD Bénédicte, procuration à M.PRUVOST Philippe,  
M.DEHAENE Michel, procuration à M.HENNEON François-Xavier,  
Mme DUHAYON Monique, procuration à Mme VILLE Augustine,  
Mme EVRARD Monique, procuration à M. MAHIEU Philippe,  
Mme HERDIN Andrée, procuration à Mme DE SWARTE Marie-Dominique,  
M.PARENT Michael, procuration à M. HURLUS Jacques,  
M.RAVET Pierre-Luc, procuration à M.THOREZ Jean-Claude.

***Secrétaire de séance :*** M. DELVALLE Jean.

## Délibération n°2022D028 - Développement Economique Et Acquisitions Foncières - ZA du Bois II de Fleurbaix – Demande d’implantation des sociétés Techniservice et HMG.

*Le Vice-Président expose au Conseil :*

Les sociétés Techniservice et HMG, toutes 2 détenues par Monsieur Bertrand FORNERO, souhaitent acquérir la parcelle AS123 de la ZA du Bois II pour une superficie de 6 205m<sup>2</sup>.

### Présentation des 2 sociétés :

HMG a été créée par Monsieur Fornero en 2013. Cette société est spécialisée dans la commercialisation de produits hydrauliques, pneumatiques, de pièces d’usines soudées en réparation et en produits neufs. Son siège est aujourd’hui à Tourcoing.

Le CA sur les 2 dernières années a augmenté, passant de 42 924€ à 115 012€ et son bénéfice connaît passant de 5 031€ à 26 840€. Aujourd’hui HMG ne compte que M. Fornero comme salarié.

Techniservice a été créée en 1994 et reprise en 2020 par Monsieur Fornero. Cette société basée à La Chapelle d’Armentières et spécialisée dans la mécanique générale, tournage, fraisage, usinage de précision et maintenance industrielle, et emploie 8 salariés. Techniservice est locataire du bâtiment qu’elle occupe et le bâtiment devient insalubre sans aucune volonté du propriétaire d’effectuer des travaux. L’objectif est de devenir indépendant à ce niveau-là et de gagner en confort pour les salariés. Au moment du rachat en 2020 la société connaît une baisse de chiffre d’affaires car l’ancien gérant est souffrant et n’est plus en mesure de s’occuper de sa société. Entre 2018 et 2019 un CA qui stagne à un peu plus de 590 000€ et un bénéfice qui augmente en passant de 19 201€ à 68 618€.

L’atterrissage de 2021 montre une évolution du CA avec un montant de 677 135€.

Cette société est un fournisseur de Zobel et Atram toutes deux implantées sur Fleurbaix.

### Projections :

Avec de nouveaux bâtiments, M. Fornero maintient les 8 emplois existants et en créerait 2 de suite. L’intention de M. Fornero est de passer en 2x8h ce qui pourrait créer 2 embauches supplémentaires. La construction du bâtiment s’effectuerait en 2 temps. Une 1<sup>ère</sup> phase de 1 222m<sup>2</sup> suivi d’une 2<sup>nde</sup> phase dans les 2 ans de 517m<sup>2</sup> déjà prévue avec l’architecte.

Le prix de vente est fixé à 5 € HT / m<sup>2</sup> net vendeur hors frais de notaire.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil de :

- DECIDER de délibérer de la vente de la parcelle AS123 de la ZA du Bois II pour une surface de 6 205m<sup>2</sup> au profit des Sociétés Techniservice et HMG ou toute autre SCI créée à cet effet;
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (42 voix) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,  
Fait à la CCFL,

Le Président,  
**Jacques HURLUS**

